

La saison des chenilles processionnaires : une menace à ne pas prendre à la légère

Lyon, le 03/04/2026

Dès la fin de l'hiver et au cours du printemps, c'est la période des chenilles processionnaires du pin. La processionnaire du chêne se développe au cours du printemps et c'est au début de l'été que les chenilles deviennent problématiques. Ces chenilles de papillon nocturne, poilues et urticantes, représentent un danger pour les humains et les animaux domestiques, notamment les chiens. L'Office national des forêts (ONF) appelle à la vigilance partout en France.

Du cocon à la procession : le réveil printanier des chenilles processionnaires

Les chenilles processionnaires du pin (*Thaumetopoea pityocampa*) et du chêne (*Thaumetopoea processionea*), sont présentes sur une grande partie du territoire français. Dès les premiers beaux jours, approximativement en mars pour les chenilles du pin, elles quittent leur cocon pour entamer leur procession pour s'enfouir dans le sol avant leur transformation.

Elles sortent, en procession, de leurs nids soyeux installés dans les arbres. Le réchauffement climatique favorise leur développement et leur extension géographique, notamment en altitude et vers le nord.

Des poils urticants dangereux pour la santé

À partir du 3^e stade larvaire, les chenilles sont recouvertes de poils microscopiques très urticants. Ces poils peuvent se détacher et être transportés par le vent, provoquant des réactions allergiques sévères : démangeaisons, œdèmes, troubles respiratoires, voire choc anaphylactique. Les poils restent actifs jusqu'à trois ans, même après la disparition des chenilles.

Il est donc fortement conseillé d'éviter tout contact direct avec les chenilles, leur nid et les zones potentiellement infestées.

Les bons réflexes à adopter :

- Ne jamais toucher les chenilles, vivantes ou mortes, ni leurs nids.
- Ne pas les ramasser pendant la période de procession
- Éviter les zones infestées, notamment en période de vent.
- Porter des vêtements couvrants en forêt.
- Ne pas faire sécher son linge près d'arbres infestés.
- Se laver et changer de vêtements après une sortie en forêt.

Les animaux, en particulier les chiens, sont très vulnérables. Le simple léchage ou l'ingestion d'une chenille peut provoquer un gonflement de la langue, des vomissements, l'empêchant de s'alimenter.

Un impact silencieux sur les forêts

Les chenilles processionnaires se nourrissent des feuilles de chêne ou des aiguilles de pin et les premiers signes sur l'arbre sont visibles : le feuillage apparaît clair et la perte de feuillage devient visible. Cette consommation a un impact très faible sur la vitalité des arbres, aucune mortalité ne survient même après des défoliations totales.

La perte de feuillage réduit la capacité de photosynthèse des arbres, ce qui ralentit leur croissance, mais la fragilisation reste minime.



Comment les chenilles processionnaires sont-elles gérées en forêt publique ?

Les chenilles processionnaires du pin et du chêne sont des insectes indigènes, soumis à des variations interannuelles d'abondance. Les processionnaires sont des insectes qui sont régulés par une multitude de prédateurs et de parasitoïde, ce qui ne nécessite pas d'engager des luttes en forêt. En forêt publique, l'ONF n'applique pas de moyen de lutte qui pourrait s'avérer dangereux pour d'autres espèces. Les forestiers agissent en diversifiant les essences forestières, ce qui ralentit la progression de la chenille processionnaire. Les promeneurs sont invités à éviter les zones où la pullulation est importante.

Dans certaines forêts publiques, des mesures de restriction peuvent être mises en place lorsque la prolifération des chenilles présente un risque sanitaire (aires d'accueil du public où la fréquentation est importante).

Particuliers, pour lutter contre les chenilles dans vos bois ou jardins, consultez des professionnels agréés.

Pour plus d'informations :

[Chenilles processionnaires \(chêne ou pin\) : risques et comment se protéger ? | Agence régionale de santé Auvergne-Rhône-Alpes](#)

L'ARS Auvergne-Rhône-Alpes poursuit son action d'information du public et travaille avec les services de l'État et les collectivités pour les accompagner dans les démarches de prévention et de gestion du risque d'exposition.

Voir également le site de [FREDON Auvergne Rhône Alpes](#). L'observatoire des chenilles processionnaires : [Chenille Risque](#) et « [Comment lutter contre les chenilles processionnaires ?](#) »

Contacts presse

DUCATEZ-MICLO Louise
louise.ducatez-miclo@onf.fr / 06 18 76 91 27

JOBARD Coralie
coralie.jobard@onf.fr / 07 77 98 92 45

Office national des forêts

Direction territoriale AuRA
143 rue Pierre Corneille
69003 LYON